



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 6310

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des orthophonistes. Il constate que depuis cinq ans aucune augmentation tarifaire n'est intervenue en leur faveur et que, de plus, les recentes mesures prises dans le but de redresser les comptes sociaux font apparaitre une augmentation du ticket modérateur provoquant un remboursement de l'acte medical a hauteur de 60 p. 100 au lieu de 65 p. 100 precedemment. Cette profession voit donc s'eloigner d'elle une categorie de clientele peu aisee qui prefere s'orienter vers des structures medicales comme les centres medico-psychopedagogiques (CMPP) dont les prix pratiques sont plus eleves ce qui conduit la securite sociale a rembourser une somme plus importante que pour un meme acte chez un praticien liberal. Il existe de plus chez les jeunes orthophonistes recemment installes une propension a effectuer un maximum d'actes, ce qui peut se reveler negatif pour le patient ainsi que pour la profession. En consequence, il lui demande quand elle entend poursuivre les negociations conventionnelles qui prendront veritablement en compte l'evolution de la pratique et de l'activite des orthophonistes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontes les professions paramedicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6310

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3264

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 872